



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Jeudi 19 mai 2022	<b>Heure de départ</b>	16 h	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Couvert (Temp. :12°C)	<b>Vent</b> : 4 km/h (Nord-Ouest)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Bonne (Variante 1 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	Ø	<b>Inscriptions totales</b> 75/79
<b>Total des paris mutuels</b>	\$206,933			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b> Weber Michael	<b>Juge associé</b> Coles Sharla	<b>Juge associé</b> Lawrence, Don (à distance)
--------------------------------------	-------------------------------------	---

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Un examen virtuel a été tenu avec le conducteur, Steeven Genois, au sujet de sa stimulation du cheval, "MAJOR HILL", dans la Course 8, déroulée le 10 avril 2022. Comme il s'agit de sa deuxième infraction à l'intérieur d'une année civile, le participant a été trouvé coupable d'avoir enfreint les règles de la CAJO 22.23.01 (b) (action excessive), 22.23.01 (c) (comportement agressif), 22.23.03 (a) (main levée plus haut que la tête), 22.23.03 (b) (action de poignet au-delà de ce qui est acceptable), et la Directive en matière de politique N° 1-2020. De plus, le comité a considéré ces actions plutôt exagérées comme le participant n'avait fait aucun effort pour respecter les règles sur les stimulations. Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$300 et une suspension de conduite de 10 jours, à être purgée du 2 au 11 juin, inclusivement. Décision #1719873

- Examen au sujet du changement survenu dans la performance du cheval, "ATEYATENFINGERSLOUIE", dans la Course 7, déroulée le 15 mai. L'explication qu'a donnée l'entraîneur-conducteur, Ryan Guy, a été acceptée. Le cheval n'avait pas concouru pour une semaine à cause d'une maladie et a été traité par un vétérinaire. Maintenant il se sent nettement mieux. Aucune action réglementaire n'est requise.
- Un examen a été tenu avec le conducteur, Ryan Guy, au sujet de sa stimulation du cheval, "ATEYATENFINGERSLOUIE", de la Course 7, déroulée le 15 mai. Après l'examen de la vidéo de la course et après avoir discuté au sujet de la stimulation en question, M. Guy a été trouvé coupable d'avoir enfreint les règles sur les courses de chevaux de la CAJO 22.23.03(b) (action de poignet au-delà de ce qui est acceptable) et 22.23.04(c) (mains plus basses que la tête). Il s'est vu imposer une suspension de conduite de trois jours consécutifs, à être purgée pour les 24, 25 et 26 mai, inclusivement, et une sanction pécuniaire de \$200. Il s'agit de sa première infraction dans une année civile. Décision #1723752
- "SOMETHING ROYAL" a été retiré du *Programme HPIE* et n'a pas reçu du Lasix. Le changement a été annoncé au public.
- Sur l'avis du vétérinaire de la CAJO, la Dre Melissa Rocheleau, les juges ont opéré deux retraits anticipés (lésion) des chevaux, "ANTOINETTE" de la Course 6, et "ANGELS KID" de la Course 9.
- Les juges ont opéré un retrait anticipé (transportation) du cheval, "EU NATURELLE", de la Course 4.

### **Courses :**

- Pour la Course 6, Robert Shepherd et Guy Gagnon se sont échangé les chevaux à cause d'une erreur survenue dans le programme de courses.
1. Le départ été retardé à cause d'une difficulté mécanique avec la barrière de départ nécessitant un remplacement complet.  
**Enquête** pour le #2, "BET TILL DAWN", (Ryan Guy), arrivé en 4<sup>e</sup> position, pour une possible sortie de course. Le #2 a heurté deux pylônes non consécutifs dans le dernier virage sans pourtant faire de sortie. Aucune infraction signalée. Rien d'autre à signaler.  
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/H3XHuAHC1E>
  2. Rien d'autre à signaler.

3. Le #3, "BATTLE WITH DESIRE", (Samuel Fillion), a subi un bris d'équipement (support d'entrave frontal) survenu dans le dernier droit, provoquant le cheval à faire un bris d'allure. Il a été signalé dans la statistique avec un bris d'équipement. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Le conducteur du #6, "DIEHL", (Samuel Fillion), sera présent pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Le #1, "RAISING RUSTY", (Stephane Pouliot), n'était pas en position à la barrière de départ lorsque le juge au départ a relâché le peloton. Jamie Fiolek, le juge au départ, tiendra un examen avec M. Pouliot. Rien d'autre à signaler.
10. Le #7, "FIT BITT", (Robbie Robinson), a subi un bris d'équipement (ligne) survenu dans le dernier virage. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.

### **Réclamations :**

#### **Course 10**

Le #5, "COCO BEACH DE VIE" (2), pour \$11,250, par Jamie Copley et Mark Smith (Mandy Archer entraîneur).

Le #7, "JESSICAS LEGACY" (1), pour \$12,500, par Jamie Copley et Wayne Hutt (Mandy Archer entraîneur).